



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

LES PROJETS ACTUELS EN SANTÉ DANS LE HAUT-RHIN

09 AVRIL 2026



SOMMAIRE

DEPLOIEMENT DU PLAN NATIONAL « 50 000 SOLUTIONS »	3
LES STRUCTURES DE SOINS NON PROGRAMMÉS DANS LE HAUT-RHIN	8
PREVENTION EN SANTE ENVIRONNEMENTALE – LE MOUSTIQUE TIGRE	11

Contact presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

DEPLOIEMENT DU PLAN NATIONAL « 50 000 SOLUTIONS »

Dans le Haut-Rhin, le déploiement du plan « 50 000 solutions » s'inscrit dans un travail partenarial engagé depuis 2019 pour transformer l'offre médico-sociale à destination des personnes en situation de handicap. Le territoire a d'abord construit un diagnostic partagé avec les gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux, la Collectivité européenne d'Alsace, la Maison départementale des personnes handicapées et l'Éducation nationale, afin d'identifier les besoins prioritaires et de faire émerger des réponses concrètes.

Éléments clés	
Projets retenus	16 projets retenus dans le Haut-Rhin, sur 44 projets déposés.
Montants engagés	8,7 M€ engagés par l'ARS
Publics concernés	Enfants et adultes, avec des réponses pour les troubles du neurodéveloppement, le polyhandicap et les personnes handicapées vieillissantes.
Déploiement	Des projets déjà engagés depuis 2024 ; d'autres entreront en fonctionnement jusqu'en 2027, avec 5 autorisations nouvelles prévues au 1er septembre 2026.

3

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) construit à partir des besoins du territoire

Les travaux conduits depuis 2019 ont permis d'identifier plusieurs priorités départementales : l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes, les besoins des enfants en situation de handicap confiés à l'aide sociale à l'enfance, ainsi que l'accompagnement des adultes en situation de polyhandicap.

L'AMI régional, publié le 5 avril 2024 dans le cadre du plan national annoncé lors de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023, a permis de prolonger cette dynamique avec une méthode de co-instruction associant l'Éducation nationale, la MDPH et la Collectivité européenne d'Alsace.

L'objectif poursuivi est double : développer de nouvelles réponses et transformer l'offre existante pour mieux coller aux parcours de vie réels des personnes et de leurs proches.

Les projets retenus couvrent le département de manière équilibrée : quatre projets concernent Colmar et sa périphérie, sept concernent Mulhouse et sa périphérie, et quatre ont un rayonnement départemental.

Les projets combinent créations de places, extensions de dispositifs existants et réponses innovantes. Ils concernent par exemple une offre nouvelle de MAS de jour à Colmar, des ULIS spécialisées pour des enfants porteurs de troubles du neurodéveloppement, l'extension du PCPE ou encore le renforcement des équipes mobiles ressources.

Cette diversité traduit une logique simple : proposer une réponse graduée, plus lisible et plus fluide, du domicile à l'établissement, en passant par l'école et les dispositifs d'appui aux professionnels.

Liste des projets

Projet	Porteur	Description	Implantation	Date d'installation
SPPA'Dom	AFAPEI Sud Alsace	Solutions pour public polyhandicapé et aidants à domicile. Accompagnement et relayage à domicile	Sud 68	2025
T Cap	Sinclair	Dispositif d'accompagnement spécifique aux jeunes adultes maintenus en ESMS enfants au titre de l'amendement Creton, dans la transition secteur adulte (travail, logement, vie sociale, accès aux soins).	Départemental	2025
Maison d'accueil spécialisé (MAS) de jour	Résonance	12 places de Mas de jour secteur Colmar, pour adultes en situation de polyhandicap	Colmar	2025
Extension du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE)	APBA	Extension de 10 places du PCPE	Départemental	2025
HELIOS	CDRS	Equipe mobile facilitant l'accès aux soins des Personnes handicapées vieillissantes à domicile et en établissements	Départemental	2025
Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) pour enfants autistes	APBA	Spécialisation d'une ULIS pour l'accompagnement d'enfants avec TSA, avec intervention de professionnels service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	Kingersheim	1 ^{er} semestre 2026
Extension de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	APBA	Extension de 10 places de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), pour enfants autistes	Didenheim	2025
Extension du Dispositif d'Appui aux Professionnels de la Protection de l'Enfance (DAPPE)	APBA	Dispositif qui intervention en soutien des professionnels de l'ASE, afin de faciliter l'accompagnement des enfants confiés à l'ASE, et en situation de handicap.	Départemental	2025

Equipe spécialisée pour l'accompagnement de personnes handicapées vieillissantes (PHV) en EHPAD	AFAPEI	Equipe d'appui à l'EHPAD Les Lys D'Argent pour l'accueil de 13 personnes handicapées vieillissantes	Saint-Louis	1 ^{er} semestre 2026
Extension de l'Equipe Mobile Ressources	DITEP St Jacques	Equipe spécialisée, venant en appui aux professionnels de la protection de l'enfance, ou de l'Education Nationale, dans l'accompagnement de jeunes souffrant de troubles du comportement.	Sud 68	2025
Extension de l'Equipe Mobile Ressources	DITEP La Forge	Equipe spécialisée, venant en appui aux professionnels de la protection de l'enfance, ou de l'Education Nationale, dans l'accompagnement de jeunes souffrant de troubles du comportement.	Nord 68	2025
Hébergement temporaire en Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)	GHRMSA	Extension de la MAS du GHRMSA, par création de 2 places d'hébergement temporaire, pour personnes cérébrolésées.	Mulhouse	2025/2026
Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) pour enfants autistes	Adèle de Glaubitz	Spécialisation d'une ULIS pour l'accompagnement d'enfants avec TSA, avec intervention de professionnels service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	Colmar	Septembre 2026
Extension de service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)	Adèle de Glaubitz	Extension de 10 places de SESSAD (places pour enfants autistes)	Colmar	Septembre 2026
Extension de Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)	Adèle de Glaubitz	Extension de 14 places du FAM de Cernay pour des personnes handicapées vieillissantes	Cernay	2027

Des bénéfices concrets pour les parcours

- Fluidifier les parcours entre le secteur enfants et le secteur adultes, en développant davantage de solutions pour les jeunes devenus majeurs et en réduisant les ruptures de prise en charge.
- Renforcer les accompagnements à domicile et les solutions de répit, pour respecter davantage le choix des personnes et de leurs familles et permettre des entrées en établissement au bon moment.
- Soutenir des équipes spécialisées capables d'intervenir en appui des établissements et des partenaires, notamment sur la transition vers le travail, les situations complexes et le vieillissement.
- Poursuivre le décloisonnement entre milieu ordinaire et milieu spécialisé, avec des projets co-construits avec l'Éducation nationale et un appui renforcé aux professionnels de l'aide sociale à l'enfance.

L'ARS Grand Est poursuivra en 2026 le déploiement des projets retenus ainsi que celui des Pôles d'appui à la scolarité et des dispositifs d'école inclusive. La priorité reste de développer une offre plus inclusive, plus proche et plus graduée, tout en consolidant les partenariats locaux qui permettent de mieux répondre aux besoins du territoire.

Focus : « T Cap », une ressource départementale pour éviter les ruptures

Parmi les projets valorisables, le dispositif « T Cap », porté par l'association Sinclair, illustre l'esprit du plan « 50 000 solutions ». Il accompagne les jeunes accueillis en IME au moment du passage à l'âge adulte, dans tous les domaines du projet de vie : emploi, hébergement, vie sociale et santé. En apportant un accompagnement dédié à cette phase charnière, le dispositif sécurise les parcours, évite les ruptures et contribue à libérer des places dans le secteur enfants.

T'Cap

un tremplin pour l'avenir

Un dispositif d'accompagnement renforcé, personnalisé et modulable, pour favoriser l'autonomie des jeunes de + 20 ans en situation de handicap.

T'Cap
Ou l'idée de renforcer l'accompagnement des jeunes par des actions ciblées, selon leurs besoins et leur parcours
T'Cap un tremplin pour l'avenir, un pas pour maintenir son cap !

Pour qui ?
Jeunes adultes de + de 20 ans maintenus en établissement pour enfants (amendement Gretton)
Ayant une notification : ESAT, FATH, SAJ, SAVS, FAS

Les objectifs

- AIDER LES JEUNES À CONSTRUIRE LEUR VIE D'ADULTE
- EN MOBILISANT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE
- ET EN SOUTENANT LES PROFESSIONNELS



DIME
MARGUERITE SINCLAIR



4/6 RUE DE L'ÉTOILE
68460 LUTTERBACH
secretariatdime@sinclair.asso.fr
03 89 50 73 50

Un projet au service du jeune

T'Cap, c'est un accompagnement individualisé en renfort des dispositifs existants pour :

- fluidifier les parcours
- préparer progressivement la sortie d'établissement avec un accompagnement sur-mesure
- soutenir les professionnels (du secteur protégé et du droit commun) et encourager des réponses inclusives

Un projet au service du territoire

T'Cap, c'est aussi une fonction appui-ressources :

- pour partager les expertises,
- outiller les professionnels,
- et faire émerger des nouvelles solutions pour une société plus inclusive.

Co-construction du parcours selon 4 axes d'intervention

- VIE SOCIALE CITOYENNETÉ
- VIE PROFESSIONNELLE
- LOGEMENT
- SANTÉ BIEN-ÊTRE

Comment ça marche ?

- Prise de contact, évaluation et diagnostic
- Dénarrage d'un accompagnement individualisé sur-mesure co-construit avec l'établissement d'origine
- Réévaluation du projet à 6 mois
- Durée de 6 à 12 mois selon les besoins

Le petit + de T'Cap

- Une logique de collaboration pour garantir un parcours fluide et sans rupture
- De nouvelles solutions inclusives
- Soutien aux professionnels du secteur protégé et acteurs du droit commun



CONTACT
Rose AUBRY, Coordinatrice
07 87 13 84 90
raubry@sinclair.asso.fr



LES STRUCTURES DE SOINS NON PROGRAMMÉS DANS LE HAUT-RHIN

Le Haut-Rhin a structuré progressivement une offre de soins non programmés articulée entre médecine de ville, maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP), centres de santé, centres de soins non programmés et Service d'accès aux soins (SAS). Cette organisation vise un objectif clair : orienter chaque patient vers la bonne réponse, au bon moment, et éviter un recours inadapté aux urgences.

CHIFFRES CLÉS

- Maisons de santé : 15 MSP labellisées dans le Haut-Rhin, dont 12 déjà en fonctionnement.

MSP de Fréland, pôle médical de l'Orangerie, Galenus de Bartenheim, Heimsbrunn, Guillaume Tell à Mulhouse, Montreux-Vieux, Dannemarie, Orbey, Village-Neuf, Haute-Thur, Morschwiller Le Bas, Ste Marie-aux-Mines, Munster.

Berrwiller et Herrlisheim-près-Colmar intégreront leurs locaux courant 2026.

- Centres de soins non programmés (CSNP) : 2 CSNP hospitaliers (Thann et Pfastatt) et 2 CSNP libéraux à Mulhouse ; une 5e ouverture est prévue à Colmar au printemps 2026.

Environ 31 500 passages annuels dans les deux CSNP hospitaliers : près de 15 000 à Pfastatt et 16 500 à Thann.

- SAS 68 : accessible via le 15 depuis le 27 novembre 2023 pour évaluer l'urgence, délivrer un conseil médical et orienter vers une consultation rapide en médecine de ville si nécessaire.

Les MSP permettent à plusieurs professionnels de santé (au moins deux médecins et un paramédical) de travailler ensemble autour d'un projet de santé partagé. Elles favorisent la coordination des soins, l'échange d'informations, la délégation de tâches, et apportent une réponse efficace aux besoins de prise en charge des pathologies chroniques. Contrairement aux simples regroupements, les MSP organisent le travail en équipe via des outils communs, souvent numériques, et des protocoles pluriprofessionnels.

Toutes les MSP haut-rhinoises sont organisées pour répondre à des besoins de soins non urgents dans un délai de 48 heures. Cette exigence fait partie des indicateurs socles de l'accord conventionnel interprofessionnel de l'Assurance maladie, qui impose une organisation claire des demandes physiques et téléphoniques ainsi que des plages dédiées aux consultations non programmées.

Le territoire dispose également de centres de santé médicaux ou polyvalents et de centres de soins non programmés qui complètent l'offre lorsque le médecin traitant n'est pas disponible.

Les centres de soins non programmés assurent un premier accès aux soins, sans rendez-vous, pour des situations qui ne relèvent pas d'une urgence vitale. Ils viennent en complément des médecins généralistes et des services d'urgence, avec l'objectif de proposer le bon soin au bon moment.

Les deux structures hospitalières jouent un rôle important dans le paysage départemental : le CSNP de Pfastatt accueille environ 15 000 passages par an, du lundi au samedi ; celui de Thann fonctionne 7 jours sur 7 et enregistre environ 16 500 passages annuels.

L'enjeu commun à l'ensemble de ces dispositifs est d'améliorer l'accès rapide à une consultation tout en désengorgeant les urgences hospitalières.

Le SAS 68 : une porte d'entrée vers la bonne réponse

Depuis le 27 novembre 2023, le Service d'accès aux soins du Haut-Rhin permet, via le 15, d'évaluer la situation, d'apporter un conseil médical et d'orienter, si nécessaire, vers une consultation rapide en ville.

Le dispositif fonctionne du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 12 h. Les patients peuvent être dirigés vers leur médecin traitant, une MSP, un centre de santé, SOS Médecins ou un centre de soins non programmés.

La régulation est assurée dans les locaux du SAMU à Mulhouse. Les assistants de régulation médicale qualifient les appels ; les situations relevant des soins non programmés sont transférées vers les régulateurs et opérateurs du SAS, tandis que les urgences vitales relèvent d'une prise en charge hospitalière immédiate.

Le lancement du SAS 68 a reposé sur une coopération entre le GHR Mulhouse Sud-Alsace et l'association SAS 68 Libéral. Les infrastructures et outils nécessaires à son fonctionnement ont bénéficié d'un investissement global de 301 000 €. L'ARS Grand Est a financé la création du service et sa première année de fonctionnement à hauteur de 865 000 €.

Zoom sur le dispositif France santé

Le Premier Ministre a annoncé en septembre dernier la création d'un réseau « France santé ». L'objectif du gouvernement est de créer 5000 lieux de soins d'ici à 2027.

Garantir à chaque citoyen un accès simple, rapide et équitable à la santé : c'est l'ambition du réseau France santé. Déployée progressivement sur tout le territoire, cette initiative portée par le Gouvernement vise à rendre l'offre de soins plus lisible, plus cohérente, et surtout plus proche de chacun. L'objectif est de permettre à chaque Français d'accéder à une solution de santé en moins de 30 minutes et d'obtenir un rendez-vous médical sous 48 heures. Pour cela, France santé labellise des structures de proximité, maisons de santé

pluriprofessionnelles, centres de santé ou cabinets médicaux, qui répondent à des critères exigeants de qualité, d'accessibilité et de coordination.

Dans le 68, 20 structures ont été identifiées pour la 1ère vague de labellisation.

Dans le Haut-Rhin, l'organisation des soins non programmés repose sur une gradation claire entre médecine de ville, structures coordonnées, centres dédiés et régulation via le SAS. L'enjeu est à la fois sanitaire et organisationnel : améliorer l'accès rapide aux soins, renforcer l'exercice coordonné et préserver les urgences pour les situations les plus graves.

PREVENTION EN SANTE ENVIRONNEMENTALE – LE MOUSTIQUE TIGRE



Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) s'est implanté dans le Haut-Rhin depuis plusieurs années, et sa population ne cesse de croître. Le moustique tigre est non seulement une nuisance mais également un vecteur potentiel de maladies virales graves telles que la dengue, le chikungunya et le Zika. L'augmentation des voyages vers les zones endémiques accroît le risque de transmission autochtone de ces virus sur notre territoire. Par conséquent, il est essentiel de sensibiliser la population

aux risques et de promouvoir des mesures préventives pour limiter la prolifération de ce moustique.

La colonisation progresse dans le Haut-Rhin : 64 communes sont désormais concernées, soit 11 de plus qu'en 2024. Plus le moustique est présent et dense, plus le risque de transmission locale augmente si une personne infectée revient d'une zone de circulation virale pendant sa période de virémie.

Dans le Haut-Rhin, les situations gérées jusqu'à présent relèvent uniquement de cas importés. Les premiers cas autochtones de la région Grand Est ont en revanche été observés dans le Bas-Rhin en 2025, ce qui confirme la nécessité d'une vigilance renforcée à l'échelle régionale.

Rôle de l'ARS : surveiller, alerter, coordonner

L'ARS joue un rôle central dans la coordination des mesures de surveillance épidémiologique, entomologique et de lutte anti-vectorielle contre le moustique tigre.

L'ARS a confié la surveillance entomologique dans le Haut-Rhin à la Brigade verte, ce qui permet de documenter l'implantation du moustique depuis 2015.

Surveillance épidémiologique

La surveillance épidémiologique est cruciale pour détecter et répondre rapidement aux cas de maladies transmises par le moustique tigre, telles que le chikungunya, la dengue et le Zika. Les actions entreprises dans ce domaine incluent :

- Enquêtes et prospections : lorsqu'un cas confirmé de chikungunya, dengue ou zika est signalé, une enquête est menée pour déterminer les risques de transmission. Des prospections sont réalisées dans le voisinage immédiat des lieux de résidence et des endroits fréquentés par les patients pour rechercher la présence de moustiques tigres.
- Mesures de contrôle adaptées : En fonction des résultats des enquêtes et prospections, des mesures de contrôle adaptées sont mises en place pour empêcher la propagation des virus. Cela peut inclure des traitements ciblés pour éliminer les moustiques porteurs des virus.

Surveillance entomologique

L'ARS Grand Est assure la surveillance entomologique pour suivre l'implantation et la densité des populations de moustiques tigres. Cette surveillance comprend plusieurs actions :

- Installation et suivi de pièges pondoirs : des pièges pondoirs sont installés dans les zones sensibles et à risque d'importation. Ces pièges permettent de détecter la présence de moustiques tigres en collectant les œufs pondus par les femelles.
- Signalements citoyens : la population est encouragée à signaler la présence de moustiques tigres via le site www.signalement-moustique.fr
Ces signalements citoyens sont essentiels pour compléter les données recueillies par les pièges pondoirs et pour avoir une vue d'ensemble de la répartition du moustique sur le territoire et en particulier dans les « zones blanches ».

12

Les gestes à rappeler au grand public

- Éliminer tous les petits réservoirs d'eau stagnante : coupelles, seaux, jouets, avaloirs, bâches mal tendues, récupérateurs d'eau non protégés.
- Vérifier régulièrement les écoulements d'eau de pluie, les gouttières, grilles, bondes et siphons.
- Couvrir ou mettre à l'abri les contenants extérieurs lorsque cela est possible.
- Signaler la présence suspecte du moustique tigre, avec photo, sur la plateforme nationale dédiée dans les communes non colonisées.

La lutte contre la prolifération du moustique tigre nécessite la mobilisation de tous, des autorités sanitaires aux citoyens. En adoptant des gestes simples (élimination des eaux stagnantes...) et en participant activement à la surveillance, nous pouvons réduire la densité des populations de moustiques tigres et limiter la nuisance et les risques de transmission de maladies virales graves dans le Haut-Rhin.

Participez à la surveillance du moustique tigre

Limiter la **prolifération** du moustique, c'est **l'affaire de tous !**



Il est très petit : 5 mm.



Il est noir avec des rayures blanches.



Il pique durant la journée.



Sa piqûre est douloureuse.



Vous pensez avoir vu un moustique tigre? Signalez sa présence sur www.signalement-moustique.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est

13



La femelle moustique tigre pond environ **100 œufs** par ponte. Au contact de l'eau, ces œufs donnent des larves.

C'EST LÀ QU'IL FAUT AGIR...

Partout, supprimons l'eau des récipients !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m !

Le moustique tigre qui vous pique est né à proximité de chez vous, sur votre balcon, votre terrasse, dans votre jardin ou votre quartier.

Pour pondre ses œufs, il n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... Alors coupons l'eau aux moustiques !

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

Des gestes simples pour éviter sa prolifération



NEUTRALISONS

Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver.

En rangeant à l'abri de la pluie les jouets d'enfant, les seaux, les arrosoirs, les outils de jardinage...

En vidant, au moins après chaque pluie, les coupelles de pots de fleurs (ou en les remplissant de sable), les plis de bâches, les pieds de parasols, les décorations de jardin...

En éliminant les petits récipients inutilisés, les encombrants, les pneus usagés (ou en les remplissant de terre)...



VÉRIFIONS

Vérifions le bon écoulement des eaux et nettoyons régulièrement les gouttières, regards d'eau de pluie, rigoles ouvertes ou couvertes de grilles, bondes et siphons d'évacuation d'eau...



COUVRONS

Couvrons avec un voile ou une moustiquaire et de sorte que le moustique ne puisse y avoir accès, les réservoirs d'eau, les récupérateurs d'eau de pluie, les bidons et fûts devant rester dehors.

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.grand-est.ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Grand Est

Communes colonisées dans le Haut-Rhin, au 31 décembre 2025

